

**MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
Tel : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 14 FEVRIER 2011**

L'an deux mille onze, le 14 février, à 18 heures 50, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 11 février 2011, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS :

Mme Béatrice BALMET, Mme Muriel BERNARD-GUELLE, M. Christian BERTHIER, M. Hervé BONZI, M. Aldo CARBONARI, M. Alain CHARBIT, Mme Gisèle FRIER, Mme Annie HENRY, M. Denis ROUX, M. Antoine SCARNATO, Mme Marie-Agnès SUCHEL, M. Bernard TRANCHAND.

**ABSENTS AYANT
DONNÉ POUVOIR :**

M. Jean-Marie CAMACHO donne pouvoir à Mme Béatrice BALMET
M. Didier CUSTOT donne pouvoir à M. Hervé BONZI
Mme Annick CHEVALLET donne pouvoir à Mme Marie-Agnès SUCHEL
Mme Sophie DUPISSON donne pouvoir à Mme Muriel BERNARD-GUELLE
Mme Cécile SWALES donne pouvoir à Mme Gisèle FRIER
Mme Elisabeth VEZZU donne pouvoir à M. Denis ROUX

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 18

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Muriel BERNARD-GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU CARACTERE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2121-11 et L2541-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la sollicitation urgente du Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac qui nous demande d'élire un représentant afin de siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Monsieur le Maire expose qu'il a convoqué les membres du Conseil municipal en urgence et leur demande de se prononcer sur son caractère. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le caractère d'urgence de la convocation de l'assemblée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2011

Compte tenu de la convocation en urgence du Conseil municipal, Monsieur Denis ROUX, Maire, explique qu'il n'a pas été matériellement possible de préparer le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 31 janvier 2011. Il propose de reporter son approbation à la séance suivante.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2011/013 : ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

Vu le Code des collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
Vu la délibération du conseil municipal du 07 avril 2008 ;
Vu la délibération du conseil municipal du 28 juin 2010.

CONSIDERANT le groupement de commandes entre les communes de Fontaine, Sassenage, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Noyarey, Veurey-Voroize, le Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac (SIRD), leurs CCAS et leurs établissements publics associés.

INDIQUE que la création de ce groupement permet la passation d'un marché relatif aux vérifications périodiques obligatoires,

PRECISE que chaque membre signataire doit élire, au sein de sa propre commission d'appel d'offres, un membre qui le représentera pour siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes précité,

PROPOSE de procéder à l'élection du représentant de la commune de Noyarey ainsi que de son suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement pour le marché des vérifications périodiques obligatoires, parmi les membres de sa propre commission d'appel d'offres, à savoir :

- M. Denis ROUX (Président de droit)
- M. Alain CHARBIT (Membre titulaire)
- M. Hervé BONZI (Membre titulaire)
- M. Christian BERTHIER (Membre titulaire)
- M. Didier CUSTOT (Membre suppléant)
- M. Bernard TRANCHANT (Membre suppléant)
- M. Antoine SCARNATO (Membre suppléant)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de proclamer élu membre titulaire : M. Denis ROUX

DECIDE de proclamer élu membre suppléant : M. Alain CHARBIT

COMMUNICATION DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

DECISION ADMINISTRATIVE N°2011/ 001 : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE ECONOMIQUE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DANS LE CADRE DU PROJET DE CENTRE VILLAGE

Prise en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°2008/015 du 15 mars 2008 portant délégation au Maire

des dites prérogatives,

Monsieur le Maire de Noyarey,

DECIDE de signer la proposition de mission d'assistance économique de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui consistera en un diagnostic commercial du territoire

DIT que :

le coût de cette étude s'élèvera à 8 407 euros H.T., soit 10 055 euros T.T.C.

DIT que les modalités pratiques de la mission sont définies dans la note méthodologique rédigée par la Chambre de Commerce et d'Industries en janvier 2011.

DIT que la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un acte.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2011 de la commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents (suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME,
Noyarey, le 16/02/2011

Le Maire
Denis ROUX

Affiché le : 17/02/2011

Reçu en préfecture le : 16/02/2011

Certifié exécutoire le : 17/02/2011